

Diplôme Universitaire de Droit canonique (D.U.) Professions du Droit et du Chiffre

Objectifs

- Connaître l'organisation et le fonctionnement administratif de l'Église catholique et ses différentes institutions
- Faire correspondre les deux droits et traduire les termes d'un droit dans l'autre droit
- Travailler en relation avec des institutions catholiques et/ou des problématiques religieuses

Composition d'un diplôme

Le Diplôme Universitaire **fondamental** en Droit canonique propose 1 matière par semestre pendant 2 ans, pour une première approche du Droit canonique

Le Diplôme Universitaire **approfondi** en Droit canonique propose trois options, chacune étant composée de 8 cours et d'un séminaire semestriel.

Conditions d'admission

L'étudiant doit exercer l'une des professions suivantes : magistrat ou avocat, notaire, expert-comptable ou commissaire aux comptes, le diplôme étant préparé dans le cadre de la formation professionnelle

Durée

Le cursus du Diplôme Universitaire se déploie sur deux années académiques (1 matière par semestre)

Le cursus du Certificat Universitaire se déploie sur deux années académiques (2 matières par semestre) ou sur quatre années académiques (1 matière par semestre)

Les Diplômes Universitaires spécialisations

« Professions du droit et du chiffre » : objectifs et cursus

D.U. fondamental



Objectifs :

- Acquérir une première approche du droit canonique
- Comprendre les structures de l'Église pour mieux conseiller et accompagner
- Articuler droit canonique et droit civil français pour des questions patrimoniales

2 matières au choix

- Introduction au droit canonique
- Gouvernement, office et ministères sacrés
- Droit canonique et civil des biens
- **Un cours au choix**
 - Droit canonique pénal
 - Organisation de l'Église particulière

+ 1 séminaire semestriel en présentiel

	D U approfondi		
	Option Magistrat et avocat 	Option Notaire 	Option expert-comptable/ Commissaire aux comptes 
Cours communs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduction au Droit canonique ▪ Organisation de l'Église particulière ▪ Organisation de l'Église Universelle ▪ Droit canonique des personnes juridiques ▪ Droit canonique de la vie consacrée <p style="text-align: center;">-</p> <p style="text-align: center;">+ 1 séminaire annuel en présentiel</p>		
Les autres cours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procédure canonique ▪ Approfondissement : procédure canonique ▪ Droit canonique pénal ▪ Droit canonique administratif 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Droit canonique et civil des biens ▪ Approfondissement : Droit canonique et civil des biens ▪ Gouvernement, office et ministères sacrés ▪ Introduction aux droits français et européen des religions 	

Focus : un séminaire annuel pour les 3 professions

Objectifs :

Le séminaire semestriel sera l'occasion de travailler sur des points de confrontation entre droit canonique et droits français et européen. Un temps, propre à chaque groupe (avocat, notaire et expert-comptable, permettra d'approfondir des cas pratiques grâce aux interventions extérieures d'experts.

Dates à retenir, en présentiel sur le campus :

- Jeudi 4 septembre après-midi pour les nouveaux
- Vendredi 5 septembre (toute la journée)
- Séminaire (date à déterminer)

Informations pratiques

Comment s'inscrire ?

Documents demandés :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Autorisation écrite de son ordinaire pour les clercs, religieux et religieuses.

- Envoyer votre candidature à :

candidature.fdc@icp.fr

- Après examen du dossier par le responsable du diplôme, un rendez-vous vous sera proposé (par téléphone ou à la Faculté de Droit canonique).

Tarifs

Coût de la formation :

DU fondamental : 3.620 € par an (pour une formation en deux ans).

DU approfondi : 4.520€ par an (pour une formation en deux ans).

N.B. : La Faculté de Droit canonique ne souhaite pas que le coût soit un frein à l'inscription. Il est possible, sur demande motivée, d'accorder des bourses. Si vous souhaitez connaître les différentes modalités de financement de la formation, prenez contact avec nous.

Mécénat

La Faculté de Droit canonique mène plusieurs projets pour lesquels le mécénat est un soutien indispensable. Chacun est invité à être acteur et / ou relais de ces projets :

- Bourses pour des prêtres au Burkina et au Niger ;
- Soutien pour le voyage d'études annuel de la Faculté ;
- Colloque international de la *Consociatio internationalis studio iuris canonici promovendo* (association internationale de canonistes et juristes) en septembre 2022 à Paris ; 400 congressistes sont attendus
- www.droitcanonique.fr (voir au dos de ce document) ;
- Projet de bourses à destination de la promotion d'étudiantes.

Informations détaillées sur demande au secrétariat.

Tout don à l'Institut Catholique de Paris donne droit à une déduction fiscale :

Suite à la déduction fiscale, le coût est de :

	Don de 2500 €	Don de 5000 €	Don de 10.000 €
<i>Pour un particulier, dans le cadre de l'IFI</i>	850€	1700 €	3400 €
<i>Pour un particulier, dans le cadre de l'IR</i>	625€	1250€	2500 €
<i>Pour une entreprise, dans le cadre de l'IS</i>	1000 €	2000 €	4 000 €

Programme 2025-2026

DU FONDAMENTAL

Emploi du temps du semestre 1

	Jeudi	Vendredi
<i>Matin</i>	8h-10h Introduction au Droit canonique @ O. Monniot (24h) 12x	8h-10h Gouvernement, offices et ministères sacrés E. Petit (24h) 12x

Emploi du temps du semestre 2

	Jeudi
<i>Après-midi</i>	16h-18h Droit canonique pénal @ B. Gonçalves (24h) 12x

DU APPROFONDI OPTION MAGISTRAT, AVOCAT

Emploi du temps du semestre 1

	Mercredi	Jeudi
<i>Matin</i>		8h-10h Introduction au Droit canonique @ O. Monniot (24h) 12x
<i>Après-midi</i>	14h-16h Droit canonique administratif @ C. Thépot-Olagne (12h) 6x	10h-12h Approfondissement : biens @ C. Burgun (12h) 6x
	16h-18h Droit canonique de la vie consacrée @ C. Burgun (24h) 12x	

Emploi du temps du semestre 2

	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<i>Matin</i>	10h-12h Droit canonique des personnes juridiques @ C. Burgun (12h) 6x		8h-10h Procédure canonique @ B. Gonçalves (24h) 12x
<i>Après-midi</i>		16h-18h Droit canonique pénal @ B. Gonçalves (24h) 12x	

DU APPROFONDI OPTION NOTAIRE

Emploi du temps du semestre 1

« @ » = cours filmé (rediffusion)

	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin		8h-10h Introduction au Droit canonique @ O. Monniot (24h) 12x	8h-10h Gouvernement, offices et ministères sacrés @ E. Petit (24h) 12x
		10h-12h Approfondissement : Droit canonique et civil des biens @ C.Burgun (12h) 6x	
Après-midi	16h-18h Droit canonique de la vie consacrée @ C.Burgun (24h) 12x		

Emploi du temps du semestre 2

	Mercredi	Jeudi
Matin	10h-12h Droit canonique des personnes juridiques @ C.Burgun (12h) 6x	10h-12h Introduction aux droits français et européen des religions E. Tawil @ (12h) 5x

DU APPROFONDI OPTION EXPERT-COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Emploi du temps du semestre 1

« @ » = cours filmé (rediffusion)

	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin		8h-10h Introduction au Droit canonique @ O. Monniot (24h) 12x	8h-10h Gouvernement, offices et ministères sacrés @ E. Petit (24h) 12x
		10h-12h Approfondissement : Droit canonique et civil des biens @ C.Burgun (12h) 6x	
Après-midi	16h-18h Droit canonique de la vie consacrée @ C.Burgun (24h) 12x		

Emploi du temps du semestre 2

	Mercredi	Jeudi
Matin	10h-12h Droit canonique des personnes juridiques @ C.Burgun (12h) 6x	10h-12h Introduction aux droits français et européen des religions @ E.Tawil (12h) 5x

Description des enseignements 2025-2026

Par ordre alphabétique des noms des enseignants :

« @ » = cours filmé (rediffusion)

Approfondissement : Droit canonique et civil des biens @	<i>Cédric BURGUN</i>	<i>Semestre 1 (12h)</i> Jeudi : 10h-12h
<p>Après avoir étudié le droit canonique des biens et le Livre V dans son ensemble, le cours d'approfondissement traitera de divers cas particuliers et des résolutions de conflits entre droit canonique et droit étatique, que ce soit des problématiques diocésaines, d'institut de vie consacrée ou encore d'associations de fidèles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jean-Pierre SCHOUPPE, <i>Droit canonique des biens</i>, W&L, 2010 - - Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée, <i>Les gestion des biens ecclésiastiques des instituts de vie consacrée</i>, Ed. Vaticane, 2014 		<p>06/11/25 - 13/11/25 - 20/11/25 - 27/11/25 04/12/25 et 11/12/25</p>
Droit canonique de la vie consacrée @	<i>Cédric BURGUN</i>	<i>Semestre 1 (24h)</i> Mercredi : 16h-18h
<p>Le droit prend en compte la vocation à la vie consacrée et sa réalisation en institut ou individuellement. En quoi consiste l'état de « vie consacrée » dans l'Eglise ? Comment entrer, demeurer dans cet état de vie et éventuellement en sortir ? Quelles sont les structures et les modes de gouvernement des Instituts ? Comment des personnes non consacrées peuvent être associées à ces instituts ? Comment est organisée la collaboration entre les instituts eux-mêmes, avec les Eglises particulières et avec l'Eglise toute entière ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cédric Burgun, <i>La vie consacrée en droit canonique et en droit public français</i>, éd. Artège, 2017, 716 p. 		<p>17/09/25 - 24/09/25 - 08/10/25 - jeudi 9/10/25 (14h-16h) - 15/10/25 - 22/10/25 05/11/25 - 12/11/25 - 19/11/25 - 26/11/25 03/12/25 et 10/12/25</p>
Droit canonique des personnes juridiques @	<i>Cédric BURGUN</i>	<i>Semestre 2 (12h)</i> Mercredi : 10h-12h
<p>Dans l'Eglise, outre les personnes physiques, il y a des personnes morales ou juridiques. Celles-ci appartiennent à sa structure hiérarchique (Siège Apostolique, diocèses, paroisses) ou à sa dimension associative (associations publiques ou privées). Le cours entend éclairer les origines historiques de cette situation, son régime juridique et ses enjeux ecclésiologiques.</p>		<p>07/01/26 - 21/01/26 - 04/02/26 - 18/02/26 04/03/26 et 18/03/26</p>
Gouvernement, offices et ministères sacrés @	<i>Emmanuel PETIT</i>	<i>Semestre 1 (24h)</i> Vendredi : 8h-10h
<p>Le gouvernement, les divers offices et ministères sacrés sont au service de l'édification de l'Eglise et de sa mission. Le droit canonique précise l'articulation entre sacramentalité et autorité et régle les différentes fonctions ecclésiales.</p>		<p>12/09/25 - 19/09/25 - 26/09/25 - 03/10/25 10/10/25 - 17/10/25 - 24/10/25 - 07/11/25 14/11/25 - 21/11/25 - 28/11/25 et 12/12/25</p>

Procédure canonique @	<i>Bruno GONÇALVES</i>	<i>Semestre 2 (24h)</i> Vendredi : 8h-10h
<p>Après une brève présentation de la diversité et de l'originalité des procédures canoniques, on décrira l'organisation des tribunaux ecclésiastiques et leur fonctionnement ; une attention plus particulière sera portée au procès en déclaration de nullité de mariage et au procès pénal judiciaire.</p>		<p>09/01/26 - 16/01/26 - 23/01/26 - 30/01/26 06/02/26 - 13/02/26 - 20/02/26 - 06/03/26 13/03/26 - 20/03/26 - 27/03/26 et 10/04/26</p>
Droit canonique pénal @	<i>Bruno GONÇALVES</i>	<i>Semestre 2 (24h)</i> Jeudi : 16h-18h
<p>Pour garantir les valeurs fondamentales de la communauté ecclésiale, l'autorité de l'Église prévoit comme une <i>ultima ratio</i>, des sanctions ecclésiastiques à l'égard de certains actes qui portent gravement atteinte à la communion et aux droits et devoirs des fidèles. Les événements récents de la vie de l'Église donnent au droit pénal une légitimité renouvelée et indiscutable.</p> <p>Après avoir précisé dans l'introduction la nature particulière du droit pénal canonique, nous verrons les règles générales concernant l'imputabilité des délits et les différents genres de sanctions.</p>		<p>08/01/26 - 15/01/26 - 22/01/26 - 05/02/26 12/02/26 - 19/02/26 - 05/03/26 - 12/03/26 19/03/26 - 26/03/26 - 09/04/26 - 16/04/26</p>
Approfondissement : procédure canonique @	<i>Bruno GONÇALVES</i>	<i>Semestre 1 (12h)</i> Vendredi : 8h-10h
<p>Alors que la première partie du cours a décrit l'organisation des tribunaux ecclésiastiques et leur fonctionnement, le cours de procédure 2 est consacré au déroulement du procès. Compte tenu de leur importance numérique et de la réforme de ce type de procédure depuis le motu proprio <i>Mitis Iudex Dominus Iesus</i>, une attention plus particulière sera portée aux procès en déclaration de nullité de mariage.</p>		<p>12/09/25 - 03/10/25 - 10/10/25 - 17/10/25 et jeudi 23/10/25 (14h-18h)</p>
Introduction au Droit canonique @	<i>Olivier MONNIOT</i>	<i>Semestre 1 (24h)</i> Jeudi : 8h-10h
<p>Dans l'Église catholique deux Codes de droit canonique sont actuellement en vigueur : l'un s'adresse aux fidèles de l'Église latine et l'autre à ceux des Églises orientales catholiques. Dans ce cours, l'accent sera mis sur le Code de droit canonique de l'Église latine. Il s'agira de présenter ses fondements, ses sources, son lien avec le concile Vatican II, ainsi que les différentes écoles de droit canonique. Seront également mises en lumière les caractéristiques qui font l'originalité de ce droit ecclésial, en le distinguant à la fois du droit séculier et des systèmes normatifs d'autres confessions chrétiennes ou religions. Quelques questions de méthodologie du droit canonique seront également abordées afin de donner des outils pour entrer dans la matière.</p>		<p>11/09/25 - 18/09/25 - 25/09/25 - 02/10/25 09/10/25 - 16/10/25 - 23/10/25 - 06/11/25 13/11/25 - 20/11/25 - 27/11/25 - 04/12/25</p>

Introduction au droit français et européen des religions @	<i>Emmanuel TAWIL</i>	<i>Semestre 2 (12h)</i> Jeudi : 10h-12h	
<p>Le cours aborde tous les aspects des droits français et européen des religions. Après une partie consacrée aux sources applicables (Droit européen des droits de l'homme, droit de l'Union européenne, OSCE, Droit constitutionnel, sources législatives et réglementaires), l'on envisage le régime général des cultes issu de la loi de 1905. Cela permet de traiter les principales questions (associations cultuelles, associations diocésaines, statut des ministres du culte, aumôneries etc) . La troisième partie du cours porte sur les régimes locaux d'Alsace-Moselle et d'Outre-mer.</p>		<p>12/03/26 - 19/03/26 - 26/03/26 - 09/04/26 (10h-13h) et 16/04/26 (10h-13h)</p>	
Droit canonique administratif @	<i>Cécile THÉPOT-OLAGNE</i>	<i>Semestre 1 (12h)</i> Mercredi : 14h-16h	
<p>Ce cours porte sur l'activité administrative canonique. Il s'agit notamment d'étudier les règles encadrant les recours portés contre les actes administratifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constantin Yatala Nsomwe, <i>Le contrôle de l'activité administrative en droit canonique</i>, Perpignan, Artège Lethielleux, 2016. - Jorge Miras, Javier Canosa, Eduardo Baura, <i>Compendio di diritto canonico</i>, 3^e éd., Edizioni Santa Croce, 2023. 		<p>05/11/25 - 12/11/25 - 19/11/25 - 26/11/25 03/12/25 et 10/12/25</p>	
Droit canonique et civil des biens @	N		Semestre 1 (24h)
<p>L'Église et ses différentes institutions, comme personnes juridiques, possèdent un patrimoine. Après avoir précisé l'origine, l'originalité et la finalité de ces différents patrimoines, nous étudierons le statut canonique des biens et les règles de leur administration selon les différentes personnes juridiques. Nous étudierons également le statut financier de certains membres de l'Église comme les clercs ou les membres d'institut de vie consacrée ou de société de vie apostolique, et nous prendrons également en compte la législation civile relative aux biens.</p>		<p style="text-align: center;">Cours assuré en 26/27</p>	
Organisation de l'Eglise universelle	N	<i>Semestre 1 (24h)</i>	
<p>Nous étudierons les diverses institutions de l'Eglise universelle qui sont au service de la communion entre les Eglises particulières : au niveau universel, l'organisation du Siège Apostolique et de la Curie romaine particulièrement avec la nouvelle constitution apostolique <i>Predicare Evangelium</i>. Nous traiterons aussi des questions du Collège des Cardinaux, du Concile œcuménique et du synode des Evêques. Au niveau local, les instances provinciales, les conciles particuliers et les conférences des Evêques.</p>		<p style="text-align: center;">Cours assuré en 26/27</p>	

Organisation de l'Église particulière	N	Semestre 2 (24h)
<p>Le cours présentera la constitution propre de l'Église particulière en droit latin (cc. 360-374), soulignant notamment la place spécifique de son Pasteur propre et également les différentes figures épiscopales qui lui sont adjointes (cc. 375-430). Puis le cours détaillera l'organisation interne d'une Église particulière la présentant en triptyque : les conseils et le synode diocésain (c. 460-468 ; 492.493 ; 495-502), la curie diocésaine (cc. 469-491 ; 494), enfin les différentes communautés (paroisses, chapellenies, etc. cc. 515-572).</p> <ul style="list-style-type: none">- J.M. Tillard, <i>l'Église locale</i>, Paris, 1995.- Quaderni della Mendola : n°11, <i>Chiese particolari e Chiesa universale</i>, Milano, 2003.- D. Le Tourneau, <i>Les communautés hiérarchiques de l'Église catholique, Wilson et Lafleur</i>, Québec, 2016.- P. Valdrini, <i>Leçons de droit canonique</i>, Paris, 2017.		<p>Cours assuré en 26/27</p>